



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sécurité - Nouveau commissariat d'Aubagne

Question écrite n° 4271

Texte de la question

Mme Joëlle Mélin interroge M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur la construction du nouveau commissariat d'Aubagne, ville de 48 000 habitants et dont la construction est à l'agenda depuis 20 ans. L'ancien commissariat est devenu vétuste et inadapté à la situation locale. Le projet de nouveau commissariat est inlassablement reporté ou repoussé, sans que les citoyens qui en dépendent n'aient de réponses adaptées quant aux solutions que l'État et le Gouvernement comptent mettre en place pour assurer la qualité du service public qui en découle. Pire, des moyens très importants sont mis à disposition de la ville de Marseille dans le cadre de « Marseille en grand » et dans la tentative gouvernementale tardive de juguler l'activité délictuelle et criminelle sur ce territoire. Or les délinquants et les criminels ont d'ores et déjà anticipé les effets de cette nouvelle politique en déportant les violences et les trafics sur les communes adjacentes. Évidemment, celle d'Aubagne ne fait pas exception et subit même cette lourde double peine qui cumule un commissariat inadapté et vétuste et une explosion des actes répréhensibles par la loi. Par conséquent, Aubagne devrait pouvoir bénéficier des mêmes avantages que Marseille, puisqu'elle hérite de ses violences. Autrement dit, elle lui demande s'il peut lui préciser quand la ville d'Aubagne sera dotée d'un nouveau commissariat, puisque le ministre Jean-François Carenco, en charge de lui répondre lors des questions orales sans débat (réponse publiée au *Journal officiel* du 24 mai 2023), ne lui avait pas donné de réponse circonstanciée.

Texte de la réponse

Les attentes des policiers en matière de conditions de travail sont fortes et légitimes. Le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, en a fait une priorité. C'est dans cette perspective notamment qu'il a demandé à la direction générale de la police nationale d'élaborer un véritable plan de la « Ressource humaine du quotidien », afin d'améliorer concrètement la vie professionnelle des agents. Le parc immobilier de la police nationale en particulier constitue un sujet de préoccupation important pour les personnels, alors qu'il comporte encore de trop nombreux bâtiments nécessitant des rénovations. Les efforts engagés de longue date pour améliorer les conditions de travail et d'accueil du public se sont poursuivis en 2024 en matière de construction ou de rénovation, de maintenance lourde ou d'aménagement et d'entretien. Les crédits adoptés par le Parlement dans le projet de loi de finances pour 2025 vont permettre de poursuivre les principales opérations d'investissement immobilier engagées par le ministère de l'intérieur en faveur de la police nationale et de lancer certaines opérations. La situation budgétaire contrainte ne permet toutefois malheureusement pas de répondre dans l'immédiat à tous les besoins. S'agissant du commissariat d'Aubagne, dans les Bouches-du-Rhône, ses locaux - composés de deux bâtiments (l'un domanial, l'autre en location) - sont effectivement peu fonctionnels et trop exigus. La question de son relogement se pose depuis plusieurs années. La construction devrait se faire sur un terrain gracieusement mis à disposition par la commune. Le projet progresse. Des études de faisabilité et de programmation ont été menées en 2017-2018 puis, grâce à des crédits mis en place en 2023, ces études ont été actualisées pour permettre une reprise plus aisée du dossier. Par ailleurs, des diagnostics (amiante, pollution, etc.) ont été réalisés en 2024. À ce stade, un programme récent est donc disponible et permettra de poursuivre le processus pour livrer un nouveau commissariat. À ce jour toutefois, les contraintes qui pèsent sur

le programme budgétaire de la police nationale ne permettent pas de dégager en 2025 les crédits nécessaires aux études de maîtrise d'œuvre (estimées à 1,5 M€), pour un marché de travaux estimé à 11,5 M€. Le ministère de l'Intérieur reste attentif à ce projet de relogement, indispensable mais dont les perspectives financières devront être de nouveau examinées au titre de la programmation 2026.

Données clés

Auteur : [Mme Joëlle Mélin](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4271

Rubrique : Police

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [18 février 2025](#), page 928

Réponse publiée au JO le : [3 juin 2025](#), page 4549